

**COMMUNE DE BELBERAUD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU : 14 MARS 2018**

**Début de séance à : 20h30**

Présents : Mme GARRIGUES, Maire.  
Mme DURAND, Adjointe.  
Mmes AUSTRUY, BOUVILLE, CAPGRAS et DELMAS.  
Mrs MONFRAIX et SORROCHE, Adjointes.  
Mrs BOUBILA, CROS, FOUCHER et PERES.  
Procurations : M. MILLET donne pouvoir à Mme AUSTRUY,  
M. LIONNET donne pouvoir à M. CROS,  
Mme SCHOTTE donne pouvoir à M. FOUCHER  
Secrétaire : Mme AUSTRUY Camille.

**Ordre du jour :**

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 18/12/2017,*
- *Participation citoyenne,*
- *Restes à réaliser,*
- *Conventions service médecine préventive et service prévention du CDG31,*
- *Recrutements pour accroissements saisonniers ou occasionnels,*
- *Véhicule électrique municipal,*
- *Bâtiment ancienne médiathèque,*
- *SAS Mairie,*
- *Projet ateliers municipaux,*
- *Points divers.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18/12/2017 est approuvé avec deux observations à corriger :

- Il a été noté par erreur madame Bouville absente alors qu'elle était présente
- Il y a une faute sur le nom de monsieur Boubila.

**DELIBERATIONS :**

**I – Participation citoyenne.**

En amont de l'ouverture du conseil municipal, le capitaine LAPEYRONIE, commandant la brigade de Saint Orens, a fait une présentation détaillée de la démarche « participation citoyenne ».

Ce dispositif strictement encadré par la gendarmerie a pour objectif de renforcer la vigilance dans les différents secteurs de la commune en sensibilisant les résidents, entre autres, aux phénomènes de la délinquance, à la surveillance mutuelle des habitations, au signalement des faits d'incivilités...

A la suite de l'éclairage donnée sur ce dispositif par le capitaine Lapeyronie et à l'intérêt qu'il représente pour les administrés de Belberaud, Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de le mettre en place et de l'autoriser à signer le protocole d'accord entre la commune, le préfet et la gendarmerie.

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

**II – Restes à réaliser 2017.**

Avant le vote du budget prévu le mois prochain et afin de pouvoir honorer les dépenses engagées et de pouvoir encaisser les recettes, madame Le Maire présente aux membres du Conseil municipal les programmes d'investissements engagés et non soldés en 2017 à reporter en 2018.

**Section Investissement Dépenses : 104 317.36 €**

DEMOLITION PREFABRIQUE	79 680.00 €
MOBILIER MEDIATHEQUE	316.23 €
PARTICIPATION SDAN	1 517.00 €
BOITIER SOUFFLEUR	498.00 €
ILLUMINATIONS	238.33 €
TELEPHONIE	334.06 €
IMPRIMANTE MULTIFONCTION	523.74 €

MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION ECOLE	21 210.00 €
-----------------------------------	-------------

**Section Investissement Recettes : 138 684.00 €**

SUBV DETR RENOVATION ECOLE	20 974.00 €
SUBV FRI DEMOLITION PREFABRIQUE	17 000.00 €
SUBV REGION AMENAGEMENT MAIRIE	15 700.00 €
SUBV REGION RENOVATION ECOLE	49 810.00 €
SUBV REGION MOBILIER ALARME TELEPHONIE FUTURE MAIRIE	15 200.00 €
SUBV DEPARTEMENT DEMOLITION PREFABRIQUE	20 000.00 €

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.*

**III – Conventions service médecine préventive et service prévention du CDG 31.**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en date du 26/06/2017 la commune avait délibéré pour adhérer au service médecine du Sicoval à compter du 01/01/2018 ; or, le Sicoval n'ayant pas trouvé de médecin pour la création de ce service, il convient que la commune adhère à nouveau auprès du Centre de Gestion.

Le coût annuel de ce service est de 67.00 €/par agent.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer également au service de Prévention du Centre de Gestion afin d'avoir des conseils techniques, juridiques et préventifs ainsi que l'assistance d'un médecin de prévention et un accompagnement en cas de problèmes avec les agents.

Le coût annuel pour la commune est de 11.50 €/par agent.

*La délibération portant sur ces deux points est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

**IV – Recrutement pour accroissement saisonniers ou occasionnels.**

Comme tous les ans en début d'année, madame le Maire propose de délibérer afin de pouvoir, si besoin, recruter des personnes en remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour des accroissements d'activité temporaire.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

**V – Véhicule électrique municipal.**

Madame le Maire présente à nouveau aux membres du Conseil Municipal la possibilité pour la commune de bénéficier d'un véhicule gratuit financé par la publicité locale.

La Société Traficommunication propose dans sa gamme un utilitaire électrique type Traffic rallongé qui conviendrait parfaitement pour les services techniques.

La durée de prêt de base est de 3 ans avec possibilité de prolonger de 3 ans supplémentaires ou d'acquérir le véhicule si cela est souhaité par la commune. Après négociation, il n'y aura pas de frais de livraison. De plus étant un véhicule électrique, l'état rembourse la quasi-totalité de la carte grise dont le coût restant dû s'élève à 15.00 €.

Pour le fonctionnement, l'économie passerait de 819.00 € (consommation pour une année en gasoil) à 75.00 € (consommation pour une année en électricité).

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

**VI- Bâtiment ancienne école.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'à la suite de la décision des élus d'envisager la vente de ce bâtiment situé au 19 chemin de l'église, une demande d'évaluation a été faite auprès des domaines avec une emprise foncière d'environ 720m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles cadastrées section B n°123, B n°124 et B n°308 d'une contenance totale de 1950m<sup>2</sup>.

Les domaines ont estimé ce bien à 270 000.00 € avec une marge d'appréciation de 10%.

Madame le Maire propose de délibérer afin de mettre ce bien à la vente au montant d'environ 290 000.00 €.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **VII - SAS Mairie.**

Madame le Maire indique aux membres du conseil que la façade Sud de la mairie sur laquelle se trouve la porte d'entrée est très exposée aux intempéries (vent, pluie, soleil...).

Après une année de fonctionnement, il apparaît nécessaire de corriger ce problème par la mise en place d'un SAS dont le croquis est présenté.

Les services d'accessibilité aux handicapés et du SDIS ont donné un avis favorable sur le principe arrêté (portes automatiques)

Madame le Maire présente un devis de la Société PORTALP d'un montant de 35 170.00 € HT auquel s'ajoutera un devis pour quelques modifications électriques.

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **VIII – SDEHG enveloppe annuelle spécifique aux travaux urgents.**

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, celui-ci propose de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum.

Compte tenu des besoins constatés ces dernières années sur la commune, il est proposé de voter une enveloppe de 2500 euros de participation communale.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **IX – Indemnités de conseil du comptable.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des demandes d'indemnités de conseil transmises par Mme VIEU pour la période du 1/01 au 31/08/2017 d'un montant de 304.90 € et par M. FUERTES pour la période du 1/09 au 31/12/2017 d'un montant de 152.45 €.

Après débat, les membres du conseil municipal décident de ne pas verser d'indemnités de conseil pour l'année 2017.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **X - Convention de mise à disposition de service d'entretien et réparation de véhicules légers avec le Sicoval.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la période d'expérimentation de mise à disposition du service d'entretien et de réparation de véhicule légers du Sicoval s'est avérée positive pour la commune tant en coût qu'en qualité de travail.

Ce service est maintenant proposé à l'ensemble des communes du territoire.

Il est donc proposé de renouveler la convention avec le Sicoval et d'autoriser madame le Maire à la signer.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **XI – Accès à l'église.**

Le chemin d'accès à l'église et aux cimetières ne semble pas être dans le domaine public communal. Le doute existant, madame le Maire propose de délibérer dans ce sens.

Cela est important par rapport à son entretien et aux subventions possibles en cas de travaux.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **SUJETS HORS DELIBERATION :**

### **1) Projet ateliers municipaux.**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une esquisse de projet des futurs ateliers municipaux dont la construction devient urgente. Il n'est pas fait d'observation particulière.

L'esquisse proposée prend en compte les besoins actuels et futurs de la commune tout en laissant une possibilité d'extension.

Son inscription en investissement sera vu lors du vote du budget 2018.

## **2) Quelques points Sicoval.**

- Election du 7<sup>ème</sup> vice-président : M. CAUBET Bruno Maire d'Issus.
- Création d'une halte répit à Escalquens destinée aux malades de la maladie d'Alzheimer et assimilés.
- Schéma de développement touristique du Sicoval.

Il est rappelé aux élus que les dossiers des conseils communautaires sont à leur disposition en mairie.

## **3) Connexion ligne B.**

M. FOUCHER Bertrand nous fait une présentation de la synthèse du Maître d'ouvrage sur ce projet tant attendu.

Fin de séance à 22h45